

Solid'INFO n°2 – avril/juin 2024

Edito

Certains décrets (n° 2024-583 du 24 juin 2024) de la loi Valletoux sont parus.

A compter du 1er juillet 2024, la durée minimale d'exercice avant de pouvoir effectuer une mission d'intérim sera désormais fixée à deux ans pour les sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, éducateurs spécialisés, assistants de service social, moniteurs-éducateurs et accompagnants éducatifs et sociaux des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Un arrêté du 28 juin fixe, à titre transitoire, la liste des pièces qui permettent de justifier que le professionnel remplit bien la condition de durée minimale d'exercice antérieur (à ce jour, valable jusqu'au 31 décembre 2024).

JPG



NB : La loi renvoie à un décret pour les « sanctions applicables en cas de manquement ». Le seul décret paru à ce jour ne prévoit pas de sanction. A défaut de texte spécifique pour le moment, le droit commun est donc applicable. Il existe un risque de mise en cause de la responsabilité de la société dans les cas suivants :

- en cas d'accident d'un intérimaire (recours d'un intérimaire)
- en cas d'accident d'un bénéficiaire par un intérimaire (recours des associations gestionnaires, de la personne et des familles à l'encontre de l'ETT).

L'Equipe



Je m'appelle Stéphanie Vindreau, j'ai 37 ans et suis Responsable fonction support de Solid'ESS Intérim.

Après mon Master II Ressources Humaines, je me suis rapidement orientée vers l'intérim ; vouloir aider les gens à sortir de l'emploi précaire en les accompagnant et en les formant a toujours été mon moteur. C'est un secteur qui me passionne et j'ai eu la chance d'y occuper de multiples fonctions, d'assistante administrative à directrice d'agence en passant par le recrutement, la paie et la sécurité en entreprise.

Aujourd'hui, chez Solid'ESS, je m'occupe de toute la fonction « back office » de la coopérative à savoir la paie, les RH, le juridique, la qualité et la sécurité...

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à me solliciter !

Economie

Juin 2023		Juin 2024	
Chiffre d'affaires	293 481.50 €	chiffre d'affaires	272 759.56 €
Marge brute	34 689.33 €	Marge brute	33 114.23 €
Charges	21 064.63 €	Charges	23 948.42 €
Total	13 624.70 €	Total	9 165.81 €
Cumul à fin de mois	50 161.05 €	Cumul à fin de mois	23 150.33 €

L'écart de charges est lié aux nombreuses visites médicales ce mois-ci et au paiement de la cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise désormais due par Solid'ESS Intérim.

Indicateurs

Suite à un entretien avec Monsieur Jacky Guérineau, Directeur Général Adjoint, Responsable du pôle Citoyenneté et Cohésion au CD45, nous avons pu lors d'une réunion le 24 avril présenter Solid'ESS Intérim auprès des responsables des Maisons de l'Enfance. Le 6 juin nous avons pu rencontrer le service RH de la PEEP-MDE pour préparer une future collaboration avec cet établissement.